LES NORMES RELIGIEUSES



Vis-à-vis des normes juridiques, elles peuvent :

- Se confondre...
- Se rapprocher...
- Se contredire...



Normes générales, abstraites, obligatoires et sanctionnées mais en principe par l'enfer... Pas de sanction sur terre par les autorités publiques.

LES NORMES
JURIDIQUES



Elles sont générales, abstraites, impersonnelles...

LES DECISIONS INDIVIDUELLES

Elles sont concrètes, catégoriques, non-permanentes...



Elles ont un caractère coercitif: leur non-respect entraîne une sanction extérieure, ici-bas: une sanction étatique.

LES NORMES MORALES



Nombreuses normes morales sont également des normes juridiques...

Parfois, le droit modifie la morale...



Normes générales, abstraites, obligatoires et sanctionnées mais en principe par les tourments intérieurs...

Pas de sanction sur terre par les autorités publiques.